

Le document suivant :

Nom / Prénom de l'agent	Thème	Sous-thème	Précision	Date d'effet	PJ
	saisine CST	régime indemnitaire	Mise en place régime d'équivalence	18/12/2024	2

Déposé par : 781109
Numéro de dépôt : 1276452
Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

Objet de la saisine : Mise en place d'un régime d'équivalence pour les séjours avec nuitées.

A été reçu par les services du CIG le : 25/10/2024

Etat du dossier : INSTRUIT le 04/12/2024 par Catherine DARHOUR
- Tél. : 01.39.49.62.58 - Service des Organismes paritaires - organismes.paritaires@cigversailles.fr

Comité technique
Séance du : 26/11/2024
Sens de l'avis : FAVORABLE
Observations :
Collège des représentants du personnel : Avis favorable
Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 1
Membre(s) ne prenant pas part au vote : 0
Collège des représentants des collectivités : Avis favorable
Pour : 3
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Membre(s) ne prenant pas part au vote : 0

Les membres du CST ont pris connaissance du projet de délibération qui prévoit la rémunération des agents encadrant les séjours avec nuitées sur la base d'une équivalence de 4 heures rémunérées forfaitairement à raison de 166,48 euros brut pour la présence de nuit. Ils ont noté que les heures de présence en journée sont rémunérées au titre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Les représentants du personnel CGT regrettent l'application d'un dispositif d'équivalence considérant que les nuitées constituent du temps de travail effectif à rémunérer étant donné que les agents ne peuvent pas vaquer librement à leurs occupations, faisant référence à la jurisprudence européenne. Toutefois et afin de s'adapter aux besoins des collectivités concernant les séjours avec nuitées, ils revendiquent un forfait pour les nuitées supérieur à 4 heures, proposant 6 heures. Les représentants des collectivités font part à la collectivité de leur réserve concernant l'observation des représentants du personnel, étant donné que la jurisprudence européenne prise en exemple porte sur des services de garde dans le milieu hospitalier.



Services Gestion des carrières
Service Organismes paritaires